

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-198 du 23 Juillet 1980

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat de l'intérim du Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications pour compter du 22 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 22 Juillet 1980, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat assure l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Juillet 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MTC-MTPCH 6 Autres  
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-  
Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-